

Le 9 décembre 2019.

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 9 décembre 2019, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Roseline Boucher est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nous avons également la présence de M. Serge Leblanc, comptable, qui répondra aux questions des élus sur le budget 2020.

Les élus conforment l'envoi de l'avis spécial d'assemblée, proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2020 au montant de 662 723 \$, une augmentation d'environ 6% par rapport à 2019.

Un envoi par circulaire sera fait à tous les résidents, en plus de l'affichage sur le site municipal et facebook.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h15).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et secrétaire trésorière

